

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-trois**, le **28 novembre** à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : M. Franck **BRON**, Mmes Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Rita **TOSCANO**, Magalie **BLACHE**.

Procurations : M. Daniel **POIRIE** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à M. Franck **BRON**).

Absentes : Mmes Eugénie **GRAND**, Monique **RAVOUNA**, Lyliane **BAUER**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : FINANCES – AUTORISATION SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024.

Exposé du Président.

Nous vous rappelons que les dépenses d'investissement peuvent être engagées sur l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration peut ainsi autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2024 sur le budget de la Résidence du Parc dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2023, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024 de la Résidence du Parc dans la limite du quart des crédits ouverts pour ce budget au titre de l'exercice précédent, à savoir :

Budget de la Résidence du Parc.

CHAPITRES	BP 2023	25 %
21 – Immobilisations corporelles	3.154.079,24 €	788.519,81 €
Total	3.154.079,24 €	788.519,81 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 04 décembre 2023
Le Président,

